

Direction départementale des territoires

Bourg en Bresse, le 5 décembre 2019

Service Urbanisme Risques

Unité Prévention des Risques

**Plan de prévention des risques naturels "Mouvements de terrain, crues torrentielles et ruissellements sur versant" relatif au territoire de l'ancienne commune de Bellegarde-sur-Valserine**  
**Commune de VALSERHÔNE**

**Bilan des avis reçus**

| Organisme consulté              | Date de réception de la consultation par l'organisme consulté | Date de réception de l'avis par la DDT ou la préfecture | Date limite de réponse (2 mois) | Nature de l'avis   |
|---------------------------------|---|---|---------------------------------|--|
| Conseil municipal de Valserhône | <b>A/R du 03/10/2019</b>                                      | 06/11/2019  | <b>03/12/2019</b>               | Avis favorable avec 1 vœu (Délibération n° 19.261 du 04/11/2019) |
| CC Pays Bellegardien            | <b>A/R du 03/10/2019</b>                                      | -   | <b>03/12/2019</b>               | Avis réputé favorable  |
| CR Propriété Forestière         | <b>A/R du 03/10/2019</b>                                      | -   | <b>03/12/2019</b>               | Avis réputé favorable  |
| Chambre Agric.                  | <b>A/R du 04/10/2019</b>                                      | 14/11/2019  | <b>04/12/2019</b>               | Avis favorable   |
| PNR du Haut-Jura                | <b>A/R du 04/10/2019</b>                                      | -   | <b>04/12/2019</b>               | Avis réputé favorable  |
| CNR Belley                      | <b>A/R du 03/10/2019</b>                                      | 19/11/2019  | <b>03/12/2019</b>               | Avis favorable   |

En application de l'article R.562-7 du code de l'environnement, tout avis qui n'est pas rendu dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande est réputé favorable.

Le chef de service,



Jean-François LAVIT

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 4 novembre 2019

|                 |    |
|-----------------|----|
| CM en exercice  | 68 |
| ■ ■ CM Présents | 49 |
| ■ ■ CM Votants  | 58 |
| ■ ■             |    |

**Date de convocation du conseil municipal : 28 octobre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 4 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VALSERHONE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Chatillon-en-Michaille, sous la présidence de Régis PETIT, Maire.

■ ■ Présents : Yves BARON, Guy BEAUREPAIRE, Mourad BELLAMMOU, Christiane BOUCHOT, Jean-Philippe CART, Andy CAVAZZA, Anne-Marie CHAZARENC, Jean-Paul COUDURIER-CURVEUR, Patrick COUTIER, Jean-Marc COUTURIER, Katia DATTERO, Isabelle DE OLIVEIRA, Christian DECHELETTE, Jacques DECORME, Bernard DUBUISSON, Françoise DUCRET, Annick DUCROZET, Annie DUNAND, Odette DUPIN, Céline ECUYER, Jean-Pierre FILLION, Myriam GERMAIN, Odile GIBERNON, Marie-Françoise GONNET, Nelly GUINCHARD, Guy JACQUET, Sacha KOSANOVIC, Régine LANCON, Gilles MARCON, Christophe MAYET, Jacqueline MENU, Marjorie MONLOUBOU, Laurent MONNET, Fabienne MONOD, Marie-Antoinette MOUREAUX, Marianne PEREIRA, Stéphanie PERNOD-MARINO, Patrick PERREARD, Hervé PERRIN-CAILLE, Régis PETIT, Jean-Paul PICARD, Jean-Noël PITON, André POUGHEON, Yves RETHOUZE, Serge RONZON, Sandra SEGUI, Frédéric TOURNIER, Benjamin VIBERT, Gilles ZAMMIT.

Absents : René BARATOUX, Lydiane BENAYON, Meydi DENDANI, Sylvie GONNET, Catherine LEVRIER, Samir OULAHIR, Virginie POMMIER, Florence PONCET, Dominique SCHICKER, Guillaume TUPIN

Absents représentés : Patricia BUISSIERES par Myriam GERMAIN  
Jean-Pierre GABUT par Patrick PERREARD  
Claire LALLEMAND par Isabelle DE OLIVEIRA  
Bernard MARANDET par Yves BARON  
Marie PEREIRA par Christophe MAYET  
Carine RAMEL par Gilles MARCON  
Sonia RAYMOND par Sacha KOSANOVIC  
Jean-Paul STOETZEL par Odette DUPIN  
Céline TORNIER par Céline ECUYER

Accusé de réception en préfecture  
001-200083863-20191105-DEL-19-261-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2019  
Date de réception préfecture : 06/11/2019

Secrétaire de séance : Jacqueline MENU

☒ Nature de l'acte : Environnement

☒ DELIBERATION 19.261

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALSERHONE SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DE RISQUES NATURELS RELATIF AU SECTEUR DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE**

☒ Monsieur Yves BARON rappelle que :

- Le secteur de Bellegarde-sur-Valserine – commune de Valsershône est soumis à des aléas liés aux mouvements de terrains, aux crues torrentielles et aux ruissellements sur versant.
- La commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine est dotée d'un Plan de Prévention des Risques naturels « mouvements de terrain, crues torrentielles et ruissellements sur versant » approuvé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2009, modifié par arrêté préfectoral du 20 janvier 2014 et suivi d'un porter à connaissance du 17 juillet 2017 ayant pour objet le nouvel aléa de référence « mouvements de terrain », en application de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme,

Monsieur Yves BARON rappelle que le projet de révision du Plan de Prévention des Risques naturels a été prescrit par arrêté du préfet le 10 juin 2016. En effet, la répétition d'événements catastrophiques au cours des dernières décennies sur l'ensemble du territoire national a conduit l'État à renforcer la politique de prévention des risques naturels. Cet outil réglementaire est une servitude d'utilité publique qui s'impose aux documents d'urbanisme. Il a notamment pour objet de définir les mesures adaptées aux aléas et à la nature des projets dans un souci de réduction de la vulnérabilité.

Par courrier du 1<sup>er</sup> octobre 2019, le préfet sollicite, sous deux mois, l'avis du conseil municipal sur le projet de révision de ce Plan de Prévention des Risques naturels présenté par les services de l'Etat devant le bureau municipal le 9 septembre 2019.

☒ Monsieur Yves BARON propose :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques naturels ;
- De demander la réduction du périmètre de la zone bleue soumise à un aléa « crues torrentielles » située au droit du rond-point Porte de l'Ain (voir plan annexé). Cette demande intervient suite aux travaux d'aménagement d'espace public permettant de réduire les risques relatifs aux crues torrentielles et d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire,

~~Régis PETIT~~



Publiée par voie d'affichage le 5 novembre 2019

Accusé de réception en préfecture  
001-200083863-20191105-DEL-19-261-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2019  
Date de réception préfecture : 06/11/2019



Les Lades

Bt

onthoud

R DE LA FULIE

Champeyes

Bg

Bgt

Rtg

Bt

Rg

La Garenne

Rtg

Bt

Rg

Bg

JUSTICE

R DE LA NATURE

R DE LA PESSONNE

R GEORGES MARIN

Bellegarde

R AMPERE

R VIALA

R JEAN JAURES

R DE LA REPUBLIQUE

R FRANCIS

R JEAN MACE

R TOLA

Zone bleue à supprimer

Raty

**Présidence**

**Dossier suivi par**

Florence BRON  
Tél. 04.74.45.47.04  
florence.bron@ain.chambagri.fr

Vos réf.  
2019ConsultationPprnBellegardeVals  
erhoneChambreAgriculture746  
Aff suivie par Yvon Volatier

Nos réf. I:\1-  
Bureautique\07\_Territoire\_Dvlpt\_loc  
al\0702\_Urbanisme\01\070204\_Proc  
édures\_urba\Documents\_urba\PPR\B  
ELLEGARDE\_V\LH\_LT\_DDTavis\_Belle  
garde(Valserhone)-2019.doc

**Chambre d'Agriculture de l'Ain**

4 avenue du Champ de foire  
BP 84  
01003 Bourg en Bresse  
Tél : 04 74 45 47 43



D.D.T. DE L'AIN  
SERVICE URBANISME RISQUES  
UNITE PREVENTION DES RISQUES  
CS 90410  
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Bourg-en-Bresse, le 12 novembre 2019

Objet : PPRN « Mouvements de terrain, crues torrentielles et ruissellements sur versant »  
Sur la commune de BELLEGARDE/VALSERINE (VALSERHONE)  
- Avis sur dossier -

Monsieur le Préfet,

Par un courrier daté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et conformément à l'article R.562-7 du code de l'environnement, vous nous transmettez, pour avis, le Plan de Prévention des Risques cité en objet. Nous vous en remercions.

Après avoir analysé le projet et son incidence sur l'activité agricole de la commune de BELLEGARDE SUR VALSERINE (VALSERHONE), nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

**Le Président**

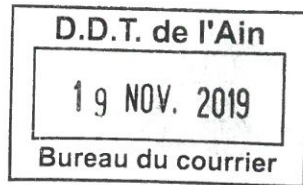


**Michel JOUX**

| D.D.T.              |              | CS        |
|---------------------|--------------|-----------|
| <b>14 NOV. 2019</b> |              |           |
| Transmis à          | Pour attrib. | Pour info |
|                     |              |           |
|                     |              |           |
|                     |              |           |
|                     |              |           |
| PLAN                |              |           |
| PR                  | X            |           |



BELLEY, le 18 NOV. 2019



DDT de l'Ain  
**Service Urbanisme et risques**  
**Unité Prévention des risques**  
23 rue Bourgmayer  
CS90410

01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Notre référence : 19 № 0 5 7 9 YGo/MLa0638/CLa  
0389-XB60  
Affaire suivie par : Yann GONNARD et Mélanie LAJARA  
cnr.belley@cnr.tm.fr  
04 79 81 31 36

| SUR          |              | CS         |
|--------------|--------------|------------|
| 19 NOV. 2019 |              |            |
| Transmis à   | Pour attrib. | Pour info. |
| CS           |              |            |
| Adjt         |              |            |
| BA           |              |            |
| ADS          |              |            |
| PLAN         |              |            |
| PR           | X            |            |

**OBJET : CHUTE DE GENISSIAT**  
**Consultation sur le projet PPRN de la commune Valsershône**

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 1<sup>er</sup> octobre dernier et vous en remercions.

CNR est particulièrement vigilante sur le sujet des risques naturels, et notamment celui des mouvements de terrains, objet de votre sollicitation, qui plus est sur ce secteur pouvant impacter l'exploitation de notre aménagement de Génissiat.

Nous avons pris connaissance de votre dossier et vous informons que nous n'avons pas de remarque particulière.

Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que ce PPRN doit nous permettre d'exercer sans entrave notre rôle de concessionnaire aménageur du Rhône, soit principalement : entretenir et améliorer l'aménagement pour la production hydroélectrique, la navigation et l'irrigation et autres emplois agricoles, le tout dans un souci d'intérêt général en concourant notamment à la sûreté et à la sécurité publiques, à la protection de l'environnement et au développement local.

Le futur plan devra donc garantir **la construction et l'utilisation du sol nécessaires à l'entretien, l'exploitation, l'amélioration et le renouvellement des ouvrages de la concession du Rhône, et en général toutes les opérations effectuées par CNR dans le cadre de sa concession à buts multiples qui lui a été délivrée par l'Etat.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE**  
Direction Territoriale Haut-Rhône  
Le Directeur  
  
Laurent TONINI

COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

Direction Territoriale Haut-Rhône : chemin des Soupirs - 01300 BELLEY - FRANCE  
Tél. : +33 (0)4 79 81 31 36 - Fax : +33 (0)4 79 81 17 91 - cnr.belley@cnr.tm.fr  
Siège social : 2 rue André Bonin - 69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE - Tél. : +33 (0)4 72 00 69 69 - Fax : +33 (0)4 72 10 66 66 - cnr.lyon@cnr.tm.fr  
Société anonyme d'intérêt général au capital de 5 488 164 € / RCS Lyon 957 520 901

**cnr.tm.fr**